

PRÉAVIS N° 6 / 09/2017 RELATIF AU BUDGET 2018**Rapport de la Commission des Finances portant sur le Budget 2018 de l'ARASMAC**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les délégués,

La Commission des Finances de l'ARASMAC composée de Mmes Gabrielle Jan-Guignard de Montherod, Mélanie Wyss de Morges, Sylvette Lamercy de Montricher, Barbara Mange de Senarclens et Sandrine Verardo rapporteur, se sont réunies le jeudi 24 août 2017 dans les locaux du CSR à Morges.

Nous remercions Mmes Carine Tinguely, Ruth Muller, Karin Astrie et M. Daniel Vouillamoz pour leurs explications très claires et détaillées concernant le budget 2018.

Préambule

Nous remercions le Comité de direction pour son préavis avec des commentaires complets décrivant les éléments clés du budget qui sont principalement la migration des données comptables dans le nouveau logiciel, les nouveaux contrats d'assurance contractés suite à l'échéance des précédents, ainsi que les changements d'imputation de comptes relatif aux leasing des photocopieurs et de la maintenance informatique.

Pour plus d'informations en général nous vous remercions de vous reporter au préavis, sauf concernant le point 3.2 que nous évoquerons plus loin.

Revenu d'Insertion (RI)

Le nombre de dossiers est en augmentation, le financement se fait par le Canton (Facture Sociale). Par contre la participation aux coûts des indemnités du Codir, du fonctionnement de l'administration générale et de la participation au Conseil des Régions est à la charge directe des communes, elle se monte pour 2018 à CHF 0.75, cette augmentation est due aux salaires de l'Association, il nous est précisés que ces salaires sont sans indexation.

Nous relevons que le nombre de dossiers traités définit le nombre d'équivalent plein temps (EPT), c'est donc la directive cantonale, sur la base de ratios de gestion qui définit les dépenses pour chaque poste.

Agences d'assurances sociales (AAS)

Le Comité de direction nous a signalé une erreur dans l'intitulé du point 3.2 p. 4 du préavis que nous reprenons ici :

« La participation des communes par habitant est de **CHF 24.50** au budget 2018 (**CHF 24.80 au budget 2017, soit -1.21 %**), soit une facturation aux 62 communes (80'878 habitants au 31.12.2016) pour CHF 1'981'511. »

L'augmentation des charges s'expliquent entre autres par la formation des nouveaux collaborateurs, suite à des départs en retraite, ainsi qu'à la gestion par les assurances des dossiers PC famille et à la formation des nouveaux curateurs bénévoles. Malgré tout cela, les recettes augmentent et il est donc bon de relever que les coûts diminuent pour les communes.

Accueil familial de jour (AFJ)

La situation reste stable.

Réseau AJEMA

Depuis 2009, la demande n'a cessé d'augmenter, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, le nombre de places en parascolaires se stabilisent, quant aux contributions du canton elles augmentent et la participation des communes baisse. Actuellement, l'offre et la demande s'équilibrent.

Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions amendées suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du CODIR, N° 6 / 09/2017 relatif au budget 2018
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver les budgets de l'exercice 2018 relatifs aux buts principaux :

1. RI (Revenu Insertion)
2. AAS (Agence d'Assurances sociales)

d'approuver les budgets de l'exercice 2018 relatifs aux buts optionnels :

3. AFJ (Accueil Familial de jour)
4. AJEMA

Au nom de la commission des finances

Mme Gabrielle Jan-Guignard :



Mme Sylvette Lamercy :



Mme Mélanie Wyss



Mme Barbara Mange



Mme le rapporteur Sandrine Verardo :



Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 28 septembre 2017